

TEL : 00 213 21 65 63 65 FAX : 00 213 21 50 91 84 ADRESSE TELEGRAPHIQUE AFTN : DAAAYNYX COM : NOF ALGER	REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DIRECTION D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AERIENNE SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE ROUTE DE CHERARBA OUED SMAR – ALGER BP 70D DAR EL BEIDA ALGER – ALGERIE -	AIC Nr 02 28 Février 2002
--	---	--

ALGERIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION AERONAUTIQUE SERIE A NR 02 DU 28 FEVRIER 2002

Nr 02/02

**FIR ALGER - EMPORT ET UTILISATION OBLIGATOIRE DU TRANSPONDEUR
SSR DE COMPTE RENDU D'ALTITUDE PRESSION POUR LE SURVOL DE LA FIR
ALGER -**

L'emport et l'utilisation obligatoires du transpondeur SSR de compte rendu d'altitude pression pour l'évolution à l'intérieur de la FIR ALGER sont définis, dans la présente circulaire, par les deux phases (I et II) décrite ci-après :

1 - Phase I :

A compter du 1^{er} mai 2002 tous les aéronefs civils qui comptent évoluer dans les espaces aériens de classe A à F doivent emporter et faire fonctionner leur transpondeur SSR de compte rendu d'altitude pression.

2 - Phase II :

A compter du 1^{er} janvier 2003 tous les aéronefs civils qui comptent évoluer dans les espaces aériens de la FIR ALGER doivent emporter et faire fonctionner leur transpondeur SSR de compte rendu d'altitude de pression.

Fin